

Diminution de la fiscalité provinciale à charge des agriculteurs

Chers lecteurs,

Chers amis,

Dernièrement, le Collège provincial de Liège a été sollicité par la Fédération wallonne de l'Agriculture (FWA), pour la réduction de la taxe provinciale sur les établissements dangereux établie à charge des agriculteurs.

J'attache une grande importance au secteur de l'agriculture dont dépend en partie le bien-être économique et environnemental de notre province. Assurer la compétitivité de notre agriculture familiale au sein d'un espace européen sans cesse plus concurrentiel est essentiel à mes yeux. C'est d'ailleurs dans cet esprit de collaboration que je ferai en sorte que se poursuivent et s'intensifient les projets devant permettre à notre agriculture de s'inscrire dans la dynamique économique du troisième millénaire.

Ainsi, conformément à la Déclaration de politique générale pour 2006-2012, le Collège provincial, moi en tête, répondra du mieux qu'il peut aux besoins de l'industrie agroalimentaire et aux exigences de plus en plus élevées des consommateurs en matière de contrôle des aliments.

En tant que Député provincial en charge du budget et des finances, je me suis engagé à ne pas augmenter la fiscalité pendant les six années à venir. Au contraire, j'entends maintenir la réduction fiscale entamée au cours des deux dernières législatures. J'ai donc proposé à mes collègues du Collège une résolution modifiant le règlement relatif à cette taxe afin d'exonérer totalement les entreprises agricoles. Proposée ensuite au

Conseil provincial de ce 31 mai, cette résolution a été votée à l'unanimité !

Christophe Lacroix